

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DE LA SANTE ET DES
AFFAIRES SOCIALES

DIRECTION GENERALE DE LA SANTE
PUBLIQUE

DECRET N° 83/154 du 21/02/1983
MSAS/DGSI/DSAF/SI.2.2
portant promotion au titre de l'année
1981 les fonctionnaires des cadres de
la catégorie A, hiérarchie I des Services
Sociaux (Santé Publique), en tête
Monsieur BINIMBI Jean Paul.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

✓ ISAS:

DFI.

✓ la Constitution du 8 Juillet 1979;
✓ la loi 25-80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
✓ la loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
✓ l'arrêté n° 2087/FF du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
✓ le décret n° 62-130/FF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
✓ le décret n° 62-197/FF du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;
✓ le décret n° 62-198/FF du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
✓ le décret n° 65-44 du 12 Février 1965 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 63-376 du 22 Novembre 1963 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A, hiérarchie I de la Santé Publique de la République Populaire du Congo;
✓ le décret n° 65-170/FF du 25 Juin 1965 réglant l'avancement des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;
✓ le décret n° 74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FF du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements hiérarchiques des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;
✓ le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
✓ le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat;
✓ le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
✓ le rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
✓ le décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérêts des Membres du Gouvernement;
1982 ✓ le décret n° 82/1191/MSAS/DGSI/DSAF/SI.2 du 16/02/1982 portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1981 des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et dressant la liste de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté à trois (3) ans.

DECRETE :

Article 1er.- Sont promus aux Echelons ci-après au titre de l'année 1981, les Fonctionnaires des Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) dont les noms suivent = ACC = néant

a) P H A R M A C I E N S

Au 5ème ECHELON

\ Mm.- BINIMBI Jean-Paul	p.c du 14.02.82	LAPCO B/Ville
\ - DEKEMBI Michel	p.c du 23.02.82	SOCOPHAR Pte-Noire
\ Mme- ODDet Alexandrine	p.c du 21.02.82	PHARMAPRO Pte-Noire

b) M E D E C I N S

Au 5ème ECHELON

\ Mr.- BANGUI Jean-Jacques	p.c du 05.03.82	S.Santé Cuvette
\ Mme ITOUA-NGAPORO née OSSENGUET		
Adèle-Philomène	p.c du 03.02.82	Hôpital Général B/Ville
Mm\ - KIBAMBA Michel	p.c du 01.03.82	S.Santé Niari
\ - NGOUONI Boniface Gérard	p.c du 01.03.82	Hôpital Militaire B/Ville

Au 6ème ECHELON

Mr.- ATALIMBOUELE Faustin	p.c du 03.02.82	ASHFO Loubomo
---------------------------	-----------------	---------------

Au 7ème ECHELON

Mm.- BANTSIMBA Raphaël	p.c du 01.02.82	Sce Gdes Endémies B/Ville
\ GAMPOUROU Adolphe	p.c du 13.06.82	Hôpital Général B/Ville
\ MALONGA Michel	p.c du 06.05.82	Stage en France
\ MINTORI-MAMPASSI Lucien	p.c du 05.05.82	Stage en France
\ NKODIA Philippe Roger	p.c du 28.02.82	Sce Santé Pool
\ TCHICAYAT Florentin	p.c du 01.02.82	Stage en France

.... /

Article 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de son solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 21 Février 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales,

Pierre Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA.-

Le Ministre du Travail et de la
Sécurité Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossetoumba-LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

DFP.....	26
DB.....	3
DCF.....	2
MF.....	1
MSAS.....	1
GESP.....	26
REGION CUVETTE.....	1
-"- POOL.....	1
-"- NIARI.....	1
-"- KOUILOU.....	1
SERSANTE CUVETTE.....	1
-"- POOL.....	1
-"- NIARI.....	1
-"- KOUILOU.....	1
LACOPO B/VILLE.....	1
SOCOPHAR. P/NOIRE.....	1
PHARMAPRO P/NOIRE.....	1
HOPITAL MILITAIRE B/VILLE.....	1
SHFO LOUBOMO.....	1
G. ENDEMIES.....	1
HOPITAL GENERAL.....	1
INTERESSES.....	14
SGCM/BC.....	3
JORPC.....	1